

La grille de densité et les aires d'attraction des villes

Présentation Pfoss

Emma Bianco



Le 25 mars 2021

La grille communale de densité

Objectifs de la grille de densité

- Une analyse fine de la **localisation de la population**

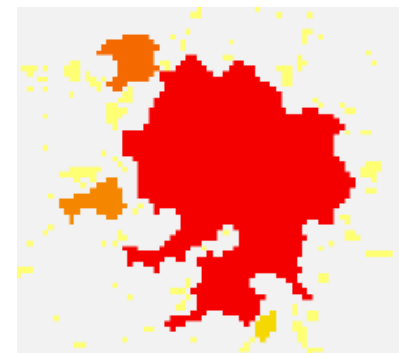
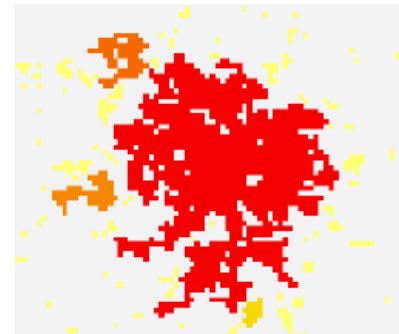
La maille de base est le carreau d'1km de côté, grâce aux informations géolocalisées sur la population

- Rejoint la **notion d'agglomération**, vécue par les habitants

Suivant si la population est dispersée ou concentrée sur le territoire, la commune ne sera pas classée de la même façon

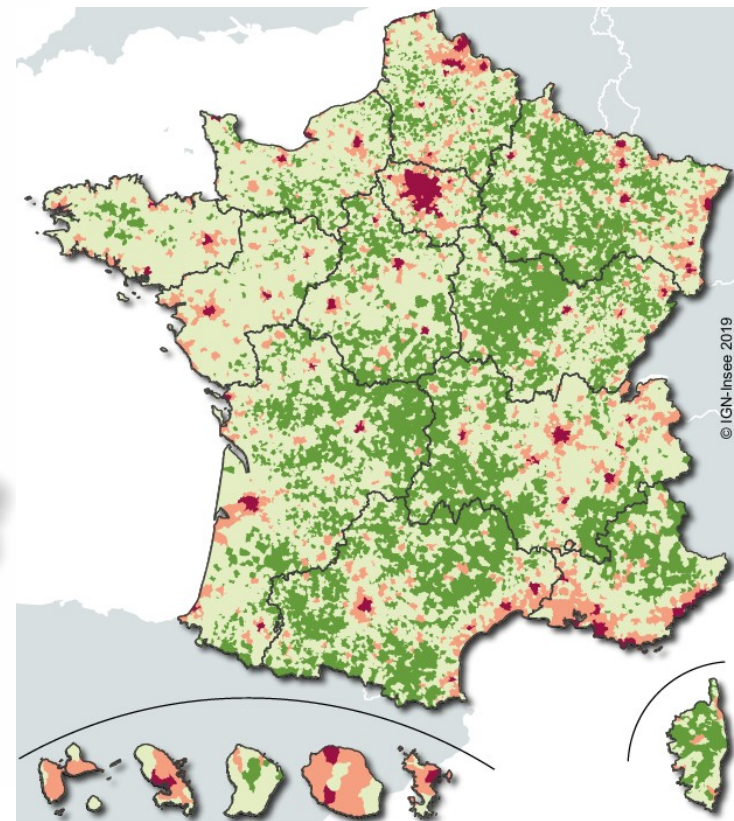
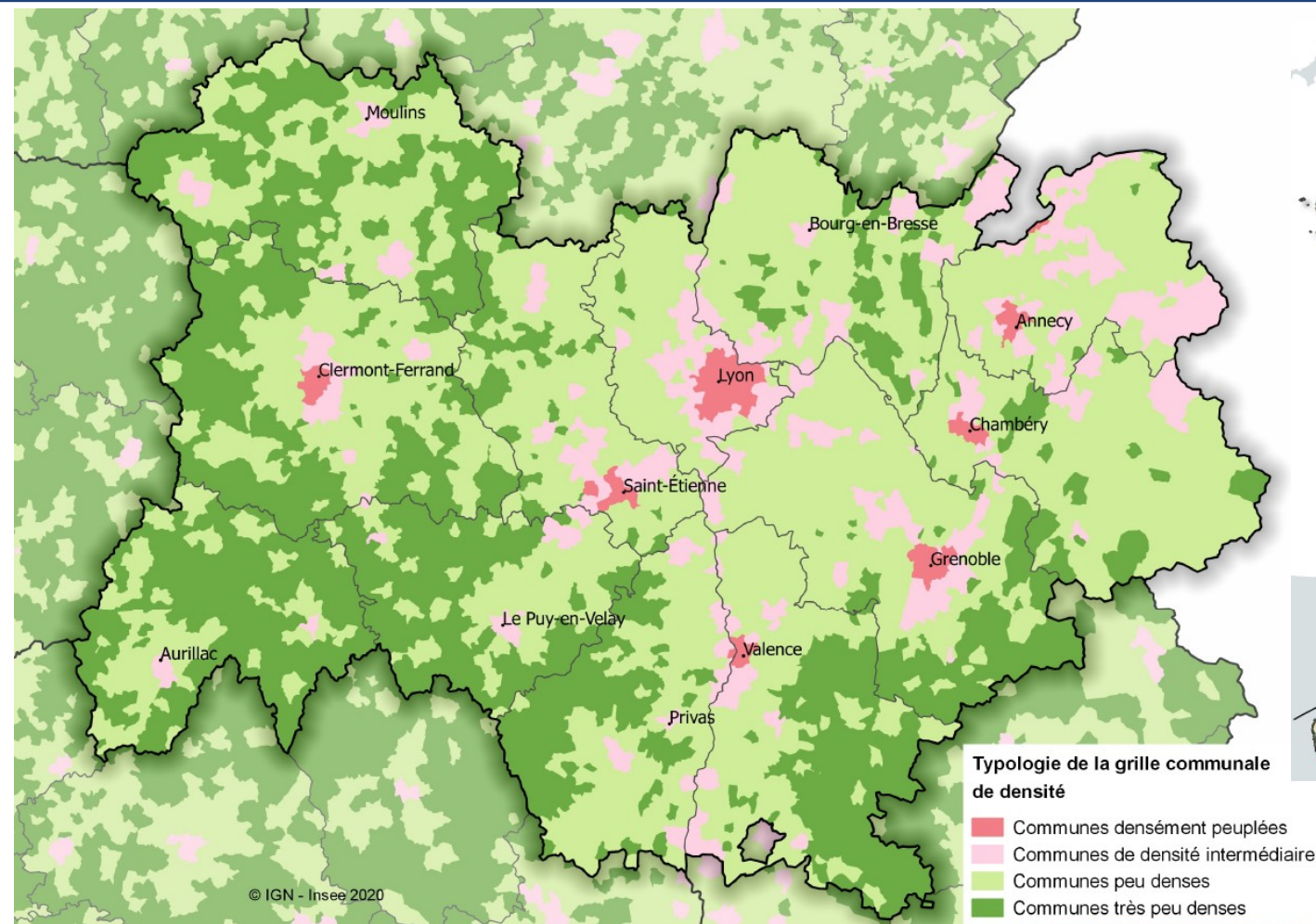
- Rénovée en 2019
- Une classification européenne
- Une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays.
- La densité repère ici **des zones agglomérées d'habitations** : plus la population est nombreuse et concentrée au sein de la commune, plus la commune est considérée comme dense.
- Les communes du territoire national sont classées selon quatre catégories :
 - denses
 - de densité intermédiaire
 - peu denses
 - très peu denses

- À partir de carreaux de 1 km², on forme des mailles urbaines denses, agrégations de carreaux contigus, qui remplissent deux conditions :
 - une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km²
 - un minimum de 50 000 habitants après agrégation
- Pour définir l'urbain de densité intermédiaire, on forme ensuite des mailles qui remplissent deux conditions :
 - une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km²
 - un minimum de 5 000 habitants après agrégation
- Les mailles peu denses remplissent ensuite comme conditions :
 - une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km²
 - un minimum de 300 habitants après agrégation.
- Les autres carreaux sont considérés comme très peu denses.



Au final, on obtient quatre types de carreaux, du dense au très peu dense. Ensuite, chaque commune est classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux.

La grille communale de densité



Source : Insee, recensement de la population 2016

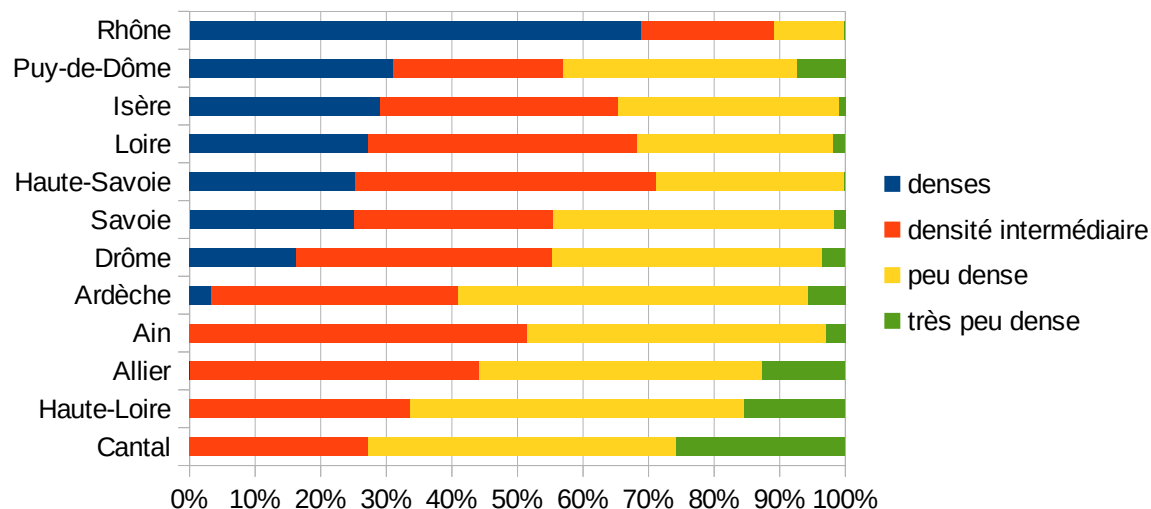
En 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, près de deux tiers de la population vit dans une commune dense ou de densité intermédiaire alors que celles-ci ne représentent que 11 % de la superficie de la région.

Répartition des communes, de la superficie, de la population et de l'emploi, selon les quatre niveaux de densité des communes

	Nombre de communes	Répartition			
		Part des communes	Part de la superficie	Part de la population	Part de l'emploi
Communes denses	86	2,1	1,4	30,7	40,3
Communes de densité intermédiaire	529	13,1	10,1	34,4	36,0
Communes peu denses	2254	55,9	55,5	31,6	22,0
Communes très peu denses	1161	28,8	33,0	3,2	1,7

Source : Insee, recensement de la population 2016

Part de la population, selon la grille de densité, par département



Médiane, moyenne, minimum et maximum de population dans les communes, selon la densité

	Médiane	Moyenne	Minimum	Maximum
Communes denses	10 480	28 976	1 259	523 164
Communes de densité intermédiaire	3 202	5 272	303	43 454
Communes peu denses	827	1 137	61	9 414
Communes très peu denses	189	226	1	1 873

Source : Insee, recensement de la population 2016

Pour en savoir plus :

- « Deux tiers de la population regroupés sur 11 % du territoire », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 77, septembre 2020
- « 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », Insee Focus n° 169, novembre 2019

Les aires d'attraction des villes

Le zonage en aires d'attraction des villes **se substitue au zonage en aires urbaines** de 2010.

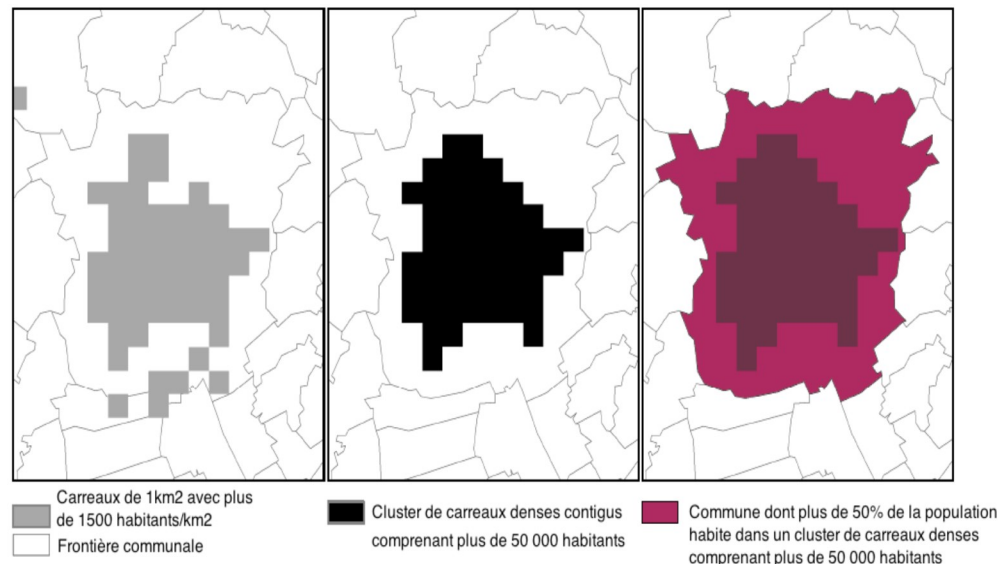
- Cette refonte du zonage est l'occasion de revoir la méthode, en vue de remplir deux objectifs :
 - s'harmoniser avec la définition européenne de « cities » et d'aire urbaine fonctionnelle, pour permettre des comparaisons internationales.
 - Actualiser le zonage.
- **Objectifs :**
 - Une approche du territoire sous **l'angle de la densité de population**, qui permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques.
 - Une observation adaptée à l'étude des mobilités domicile-travail, de la périurbanisation, de la concentration de l'emploi.

Le zonage en **aire d'attraction des villes** identifie :

- Des **pôles**, communes ou ensembles de communes caractérisés par des seuils de densité de population, de nombre d'emplois et d'habitants,
- Leurs **couronnes**, déterminées grâce à l'intensité des flux domicile-travail entre le pôle et sa périphérie.

Les **pôles** sont définis à partir de la grille de densité. On repère les zones agglomérées, ensemble de carreaux de 1km² contigus de même densité.

Ne peuvent appartenir à un pôle que les **communes dont plus de 50 % de la population réside dans la zone agglomérée (tâche).**



- **Un pôle** : commune ou groupe de communes, contiguës et de niveau de densité similaire.
- Une commune appartient à un pôle si la majorité de sa population habite dans une tâche dense (au moins 300 hab/km²) d'au moins **1 000 habitants**.
- Un seuil minimal de **1 500 emplois** dans le pôle est ajouté de façon à éviter de considérer comme pôles des communes essentiellement résidentielles, comportant très peu d'emplois rapportés à la population.

On distingue 4 niveaux de pôles, en fonction de la densité de leur population, du nombre d'habitants dans les espaces denses et de leur nombre d'emploi.

Type de pôle	Seuils		
	Densité des carreaux (hab/km ²)	Population minimale de la tâche	Nombre minimum d'emplois dans le pôle
Niveau A – cities	1 500	50 000	10 000
Niveau B	1 500	5 000	5 000
Niveau C	300	5 000	1 500
Niveau D	300	1 000	1 500

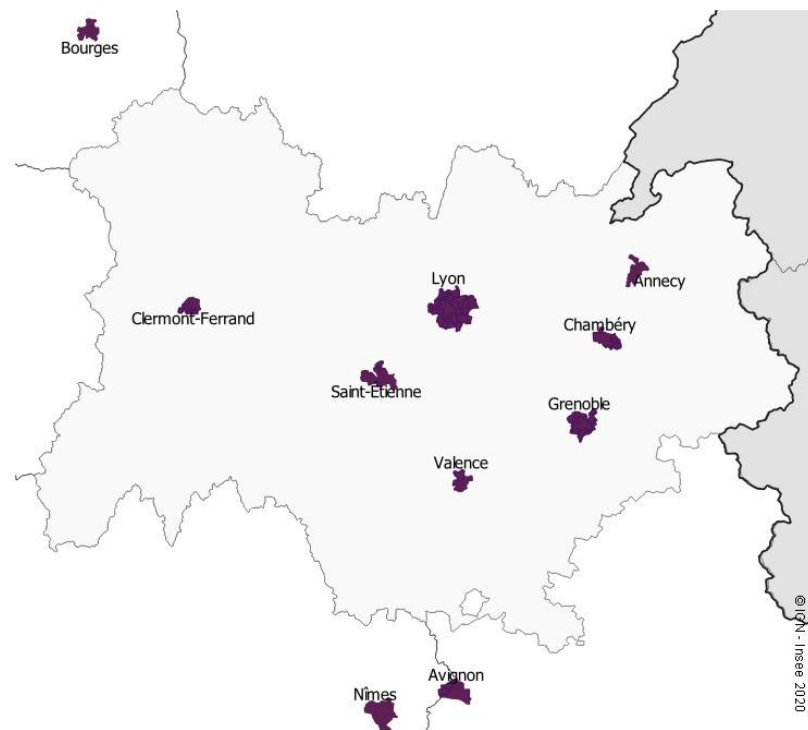
Les pôles de niveau A correspondent à la définition européenne des *cities*.

Aires d'attraction des villes

■ Pôle A

Lyon : commune-centre

□ Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020

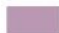
géographie 2020



La commune la plus peuplée du pôle est dénommée **commune-centre**. Elle donne son nom au pôle et à son aire d'attraction.

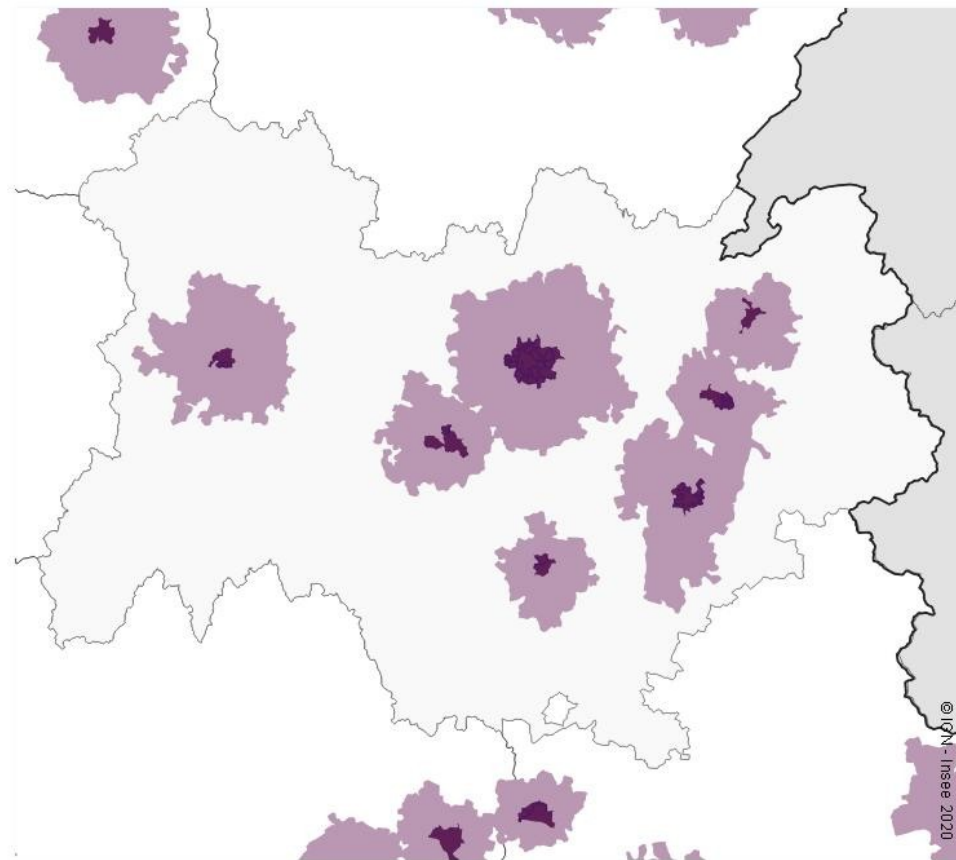
- La **couronne** d'un pôle est constituée de communes **contigües** qui envoient au moins 15 % de ses actifs en emploi travailler dans le pôle.

Aires d'attraction des villes

 Pôle A
 Couronne de pôle A

 Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020



géographie 2020

© IGN - Insee 2020

Le processus de détermination des aires d'attraction des villes est progressif.

- 1) Une fois les pôles A et leur couronne déterminés, on identifie les pôles B et leur couronne parmi les communes restantes.

Parmi les communes ni pôle A, ni couronne de pôle A, les communes qui envoient 15 % de leurs actifs dans un pôle B font partie de l'aire d'attraction de ce pôle.

- 2) Même processus pour les pôles C et leur couronne :

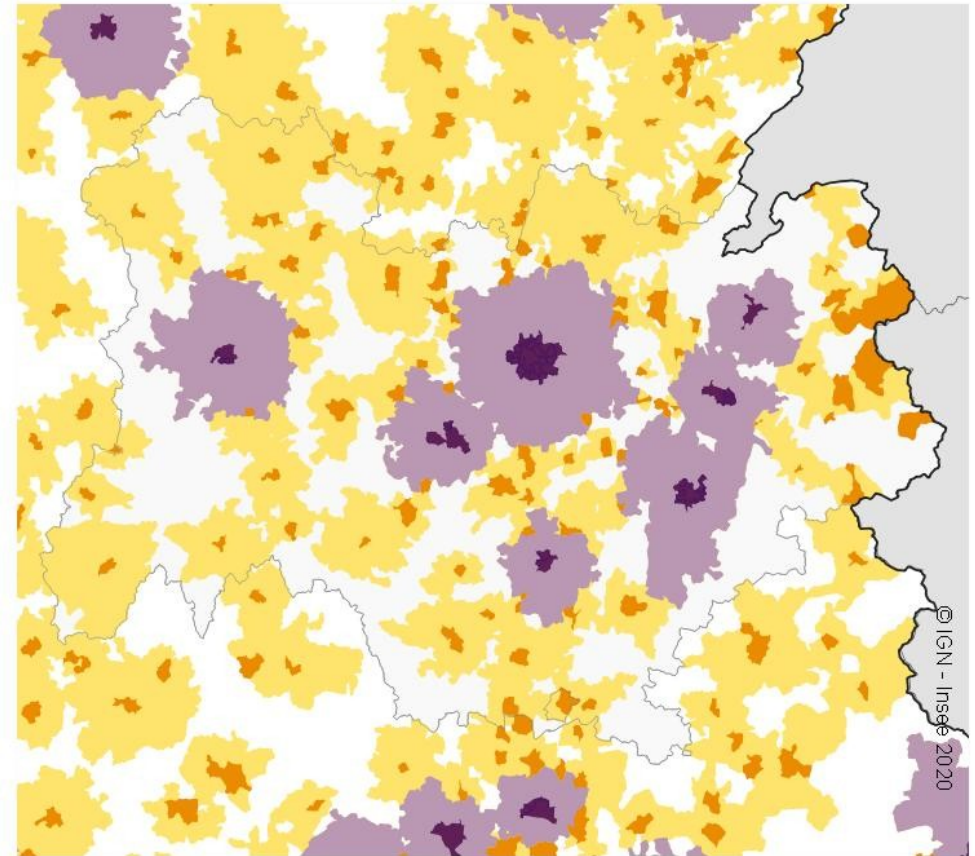
Une fois les pôles A et B et leur couronne déterminés, on identifie les pôles C et leur couronne parmi les communes restantes.

- 3) Même processus pour les pôles D et leur couronne.

Aires d'attraction des villes

- Pôle A
- Aire d'attraction de pôle A
- Autre pôle
- Aire d'attraction d'un autre pôle
- Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020



géographie 2020

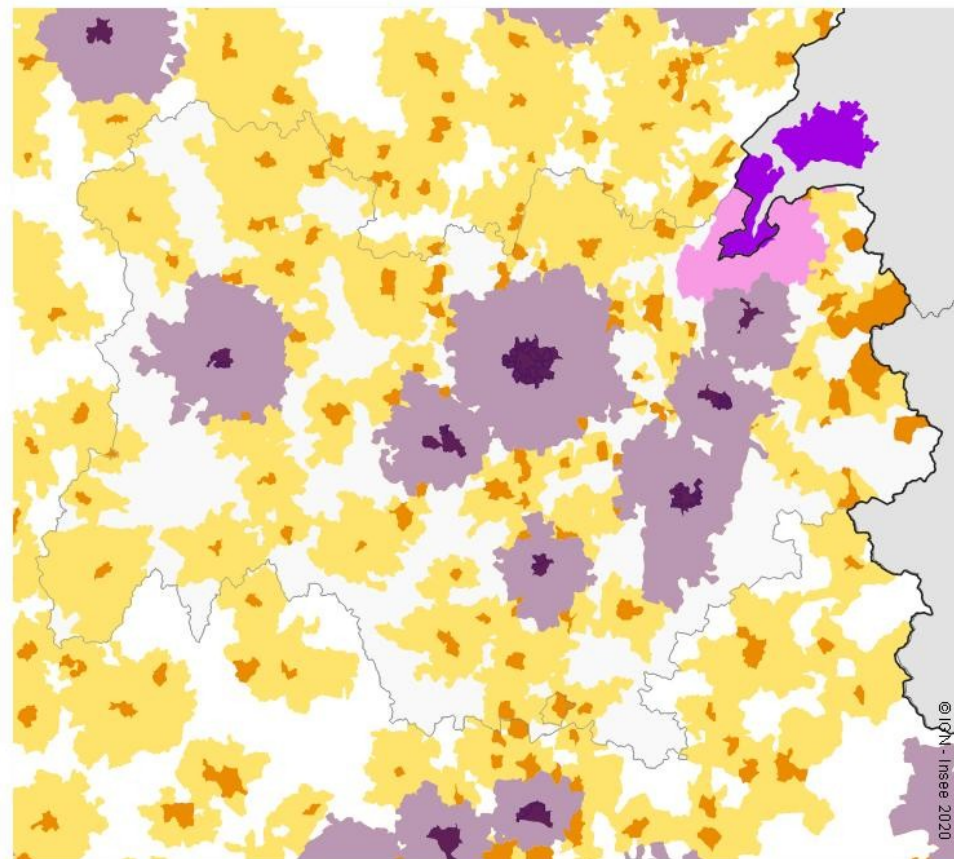
Il existe des :

- **Pôles transfrontaliers** : ils sont constitués de communes contiguës de part et d'autre de la frontière
 - Pôle de Genève – Annemasse pour la région.
 - Leur couronne est constituée des communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans les communes (françaises ou étrangères) faisant partie du pôle.
- **Couronne en France du pôle de Lausanne**
 - Evian-les-Bains,...

Aires d'attraction des villes

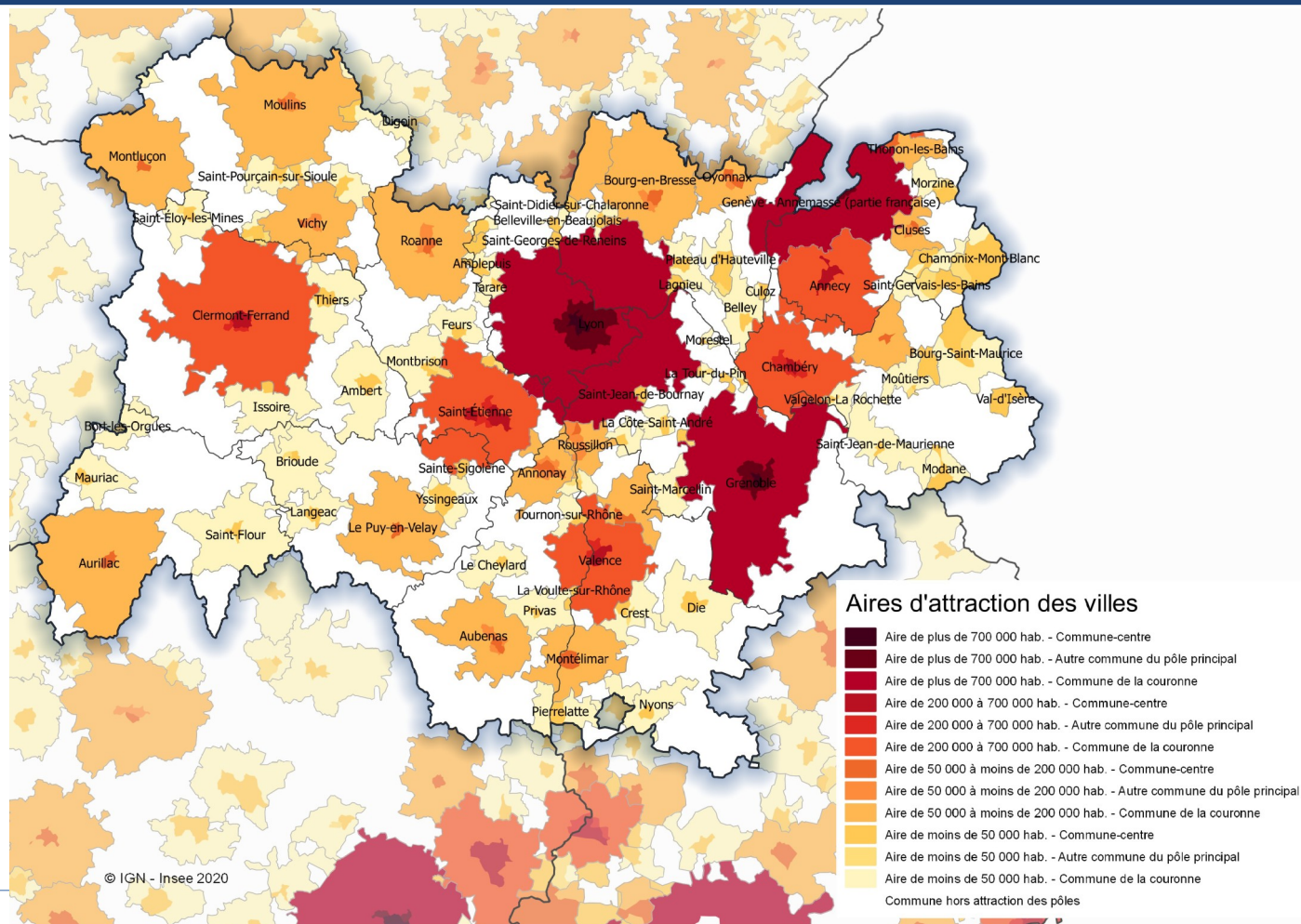
- Pôle A
- Aire d'attraction de pôle A
- Autre pôle
- Aire d'attraction d'un autre pôle
- Partie étrangère du pôle transfrontalier ou pôle étranger
- Aire d'attraction de pôle étranger
- Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, zonage en aires d'attraction des villes 2020



géographie 2020

84 aires d'attraction des villes en Auvergne-Rhône-Alpes (contre 90 aires urbaines antérieurement)



Pour en savoir plus :

- « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°105, octobre 2020.
- « Aires d'attraction des villes : de jeunes adultes dans les pôles, des familles dans les couronnes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n°109, décembre 2020.
- « La population croît fortement dans les couronnes des grandes et très grandes aires », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n°105, janvier 2021.

Population selon la taille des aires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans la région,
92 % de la
population
réside dans une
aire.

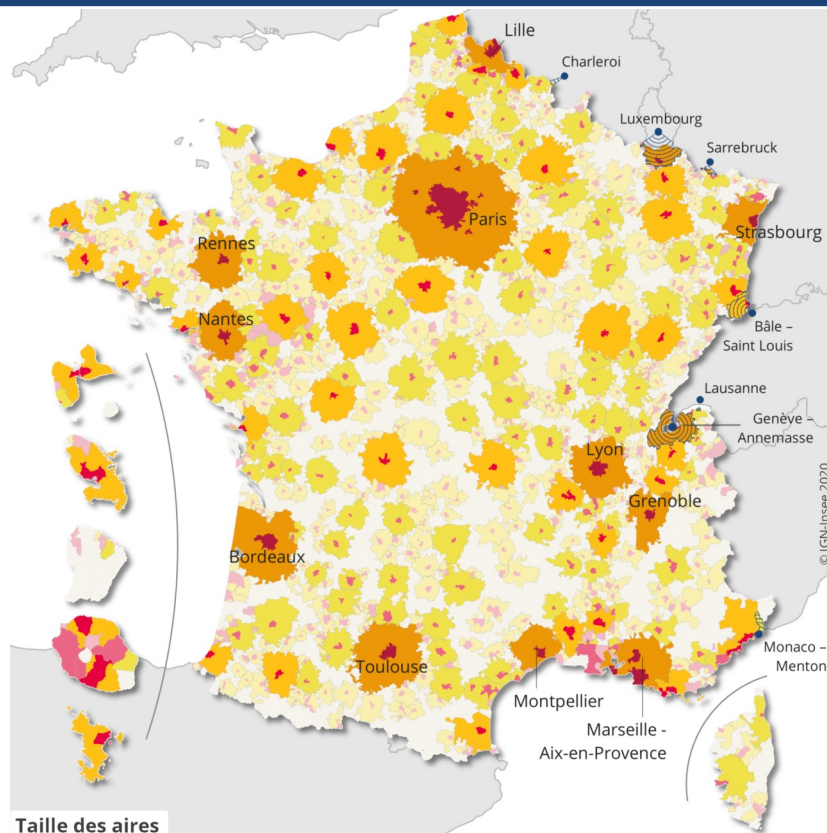
Taille de l'aire	Population 2017	Part de la population (%)
Aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)	3 373 802	42,4
Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants	1 799 046	22,6
Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	1 295 063	16,3
Aire de moins de 50 000 habitants	825 532	10,4
Commune hors attraction des villes	654 844	8,2
Ensemble	7 948 287	99,9

Source : Insee, recensement de la population 2017

De plus, 42 % de la population vit dans un pôle et 49 % dans une couronne.

Populations légales 2018

Géographie des aires d'attraction des villes



Taille des aires

700 000 habitants ou plus

Pôle
Couronne

200 000 à moins de 700 000 hab.

Pôle
Couronne

50 000 à moins de 200 000 hab.

Pôle
Couronne

Moins de 50 000 habitants

Pôle
Couronne

Hors attraction des villes

Attraction des pôles étrangers

ZONAGE EN AIRES D'ATTRACTION DES VILLES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES			
	Population 2008	Population 2013	Population 2018
Communes-centres	1 968 767	2 007 594	2 040 923
Autres communes en pôle	1 244 607	1 295 010	1 344 842
Communes des couronnes	3 613 099	3 804 425	3 953 861
Communes hors attraction des villes	632 619	650 566	654 833
2008-2013	TVAM* 2008-2013 total (%)	TVAM 2008-2013 dû au solde naturel (%)	TVAM 2008-2013 dû au solde migratoire apparent (%)
Communes-centres	0,4	0,4	-0,1
Autres communes en pôle	0,8	0,8	0,0
Communes des couronnes	1,0	0,4	0,6
Communes hors attraction des villes	0,6	-0,1	0,6
2013-2018	TVAM 2013-2018 total (%)	TVAM 2013-2018 dû au solde naturel (%)	TVAM 2013-2018 dû au solde migratoire apparent (%)
Communes-centres	0,3	0,4	0,0
Autres communes en pôle	0,8	0,7	0,1
Communes des couronnes	0,8	0,3	0,5
Communes hors attraction des villes	0,1	-0,2	0,4

Population municipale 2008, 2013 et 2018

*TVAM : taux de variation annuel moyen

Source : Insee, recensements de la population

Géographie au 1^{er} janvier 2020



Taux de variation de la population des pôles et couronnes des aires

2013-2018

taux de croissance annuel moyen (en %)

- 0,8 ou plus
- de 0,4 à moins de 0,8
- de 0,2 à moins de 0,4
- de -0,1 à moins de 0,2
- de -0,4 à moins de -0,1
- moins de -0,4

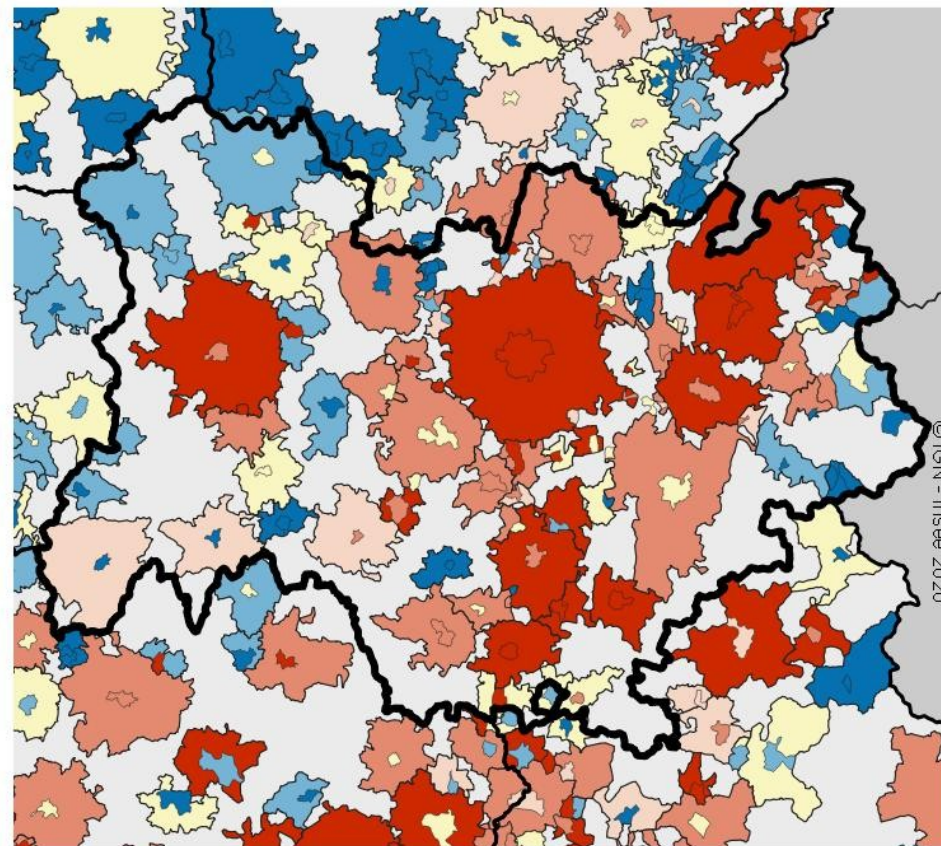
Auvergne-Rhône-Alpes

Aires d'attraction des villes :

- pôles
- couronnes
- hors attraction des villes

Champ : limites communales au 1er janvier 2020

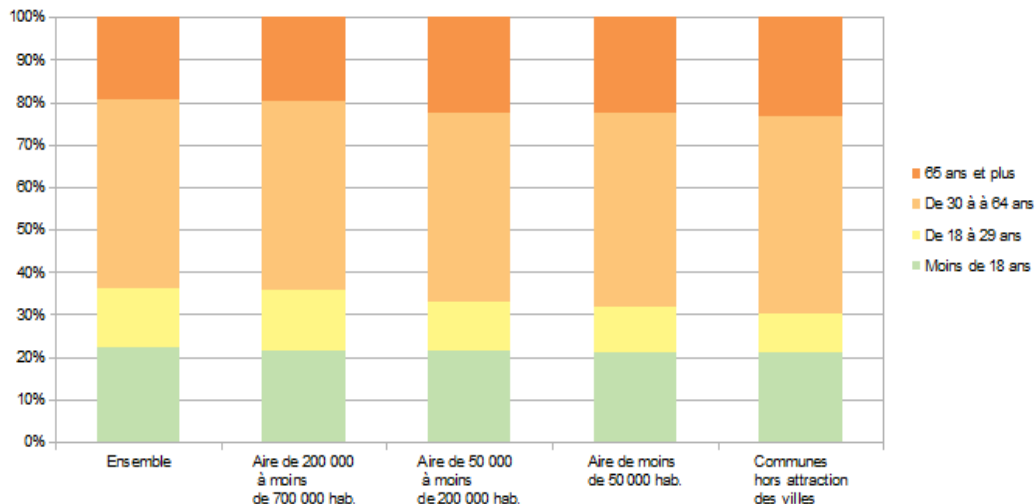
Sources : Insee, recensements de la population 2013 et 2018



Des populations différentes selon le type d'espace

Population par tranche d'âge et taille des aires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

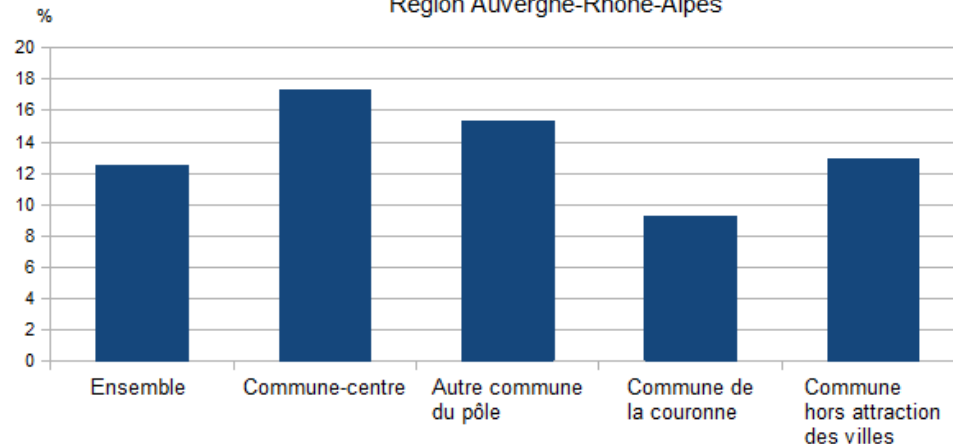


Source : Insee, recensement de la population 2017

Le taux de pauvreté atteint 17,3 % dans les communes-centres, contre 9,2 % dans les couronnes.

Taux de pauvreté par catégorie de commune

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Filosofi 2017 (Fichier Localisé Social et Fiscal)



Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Pour l'Insee comme pour Eurostat, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française. En 2017, le seuil de pauvreté monétaire s'établit à 1 041 Euros par mois. Il est calculé sur la France métropolitaine.

Retrouvez-nous sur :

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Merci de votre attention !

le 01/10/2020